

COMMUNE DE CARNAC

Avis d'enquête publique unique portant sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la modification n° 1 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR)

1^{er} AVIS et 2^{ème} AVIS

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n° 2024-352 en date du 25 avril 2024, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la modification n° 1 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) valant Site Patrimonial Remarquable (SPR), de la commune de CARNAC, pendant trente et un jours consécutifs, **du 10 juin 2024 à 9h00 au 10 juillet 2024 à 17h00.**

Madame la Conseillère déléguée du tribunal administratif de Rennes a désigné Madame Anne-Marie CARLIER, en tant que commissaire enquêtrice.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public en mairie de CARNAC. Le dossier d'enquête publique est également sur le registre dématérialisé sécurisé durant toute la durée de l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5271>

La commissaire-enquêtrice siègera à la mairie de CARNAC où elle recevra en personne le public les jours et horaires suivants :

- Lundi 10 juin 2024 de 9h00 à 12h00 (ouverture)
- Samedi 15 juin 2024 de 10h00 à 12h00
- Mercredi 26 juin 2024 de 9h00 à 12h00
- Lundi 1^{er} juillet 2024 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 10 juillet 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Toute personne pourra consulter le dossier d'enquête publique et consigner ses appréciations ou propositions :

- Soit par le biais d'un registre dématérialisé sécurisé accessible sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5271>
- Soit par mail à l'adresse : enquete-publique-5271@registre-dematerialise.fr
Les observations transmises par courriel seront publiées sur ce registre dématérialisé et donc visibles par tous
- Soit sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie ;
- Soit écrit et oral, auprès de la commissaire enquêtrice lors des permanences ;
- Soit par correspondance à l'adresse suivante :

Mme la commissaire enquêtrice
Mairie de CARNAC
Place Christian Bonnet -BP 80
56341 CARNAC Cedex ;

Un ordinateur sera mis à disposition du public en mairie pour permettre de consulter le dossier d'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée à la mairie de CARNAC et sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5271> pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.